2014-5312 & 2014-5313
2015-02-20

GROUPE	3	FONGICIDE

PREMIS[MD] 200 F

FONGICIDE

Pour la suppression ou la répression de l'anthracnose, de la plaque brune, de la brûlure en plaques, moisissure grise et rose des neiges, la plaque fusarienne, fil rouge, rouille et algue sur le gazon établi des terrains de golf seulement.

SUSPENSION

COMMERCIAL

GARANTIE : Triticonazole.....200 g/L

Contient du benzothiazolone-1,2 à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation

N° D'ENREGISTREMENT : 28387 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT, METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 3,2 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PREMIS est une marque déposée de BASF Agro Trademarks GmbH, utilise avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Cause l'irritation des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.

3. Mettre une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Durant le mélange et le chargement, mettre des lunettes de protection ou un écran facial en plus de l'ÉPI mentionné plus haut.

4. Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application, le nettoyage et les réparations.

5. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

6. ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

7. **NE PAS** retourner dans la zone traitée avant que les résidus n'aient séché.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine. Conserver le produit dans un endroit qui est hors de la portée des enfants et des animaux, loin de la nourriture, des aliments pour animaux, des engrais et des semences.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE	3	FONGICIDE

PREMIS[MD] 200 F

FONGICIDE

Pour la suppression ou la répression de l'anthracnose, de la plaque brune, de la brûlure en plaques, moisissure grise et rose des neiges, la plaque fusarienne, fil rouge, rouille et algue sur le gazon établi des terrains de golf seulement.

SUSPENSION

COMMERCIAL

GARANTIE : Triticonazole.....200 g/L

Contient du benzothiazolone-1,2 à raison de 0,03% à titre d'agent de conservation

N° D'ENREGISTREMENT : 28387 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT, METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 3,2 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

PREMIS est une marque déposée de BASF Agro Trademarks GmbH, utilise avec permission par BASF Canada Inc.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION SUR LE GAZON ÉTABLI DES TERRAINS DE GOLF: Le **Fongicide PREMIS 200 F** est spécialement formulé pour le gazon établi des terrains de golf. Le **Fongicide PREMIS 200 F** est efficace comme traitement préventif. S'assurer que la zone à traiter reçoit une couverture uniforme. Appliquer la quantité requise de **Fongicide PREMIS 200 F** dans 6 à 8 litres d'eau par 100 m². Pour le traitement des verts de golf, toujours traiter les lisières et les allées à l'approche des verts.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Maladie (Pathogène)	**Dose d'emploi (mL/100 m²)**	**Intervalle entre les applications (jours)**	**Remarques**
Moisissure grise des neiges (*Typhula incarnata, T. ishikariensis*)	32	21	Appliquer le **Fongicide PREMIS 200 F** une fois à la fin de l'automne ou au début de l'hiver avant toute chute de neige pour la **suppression** de la moisissure grise des neiges. Appliquer le **Fongicide PREMIS 200 F** à 21 jours d'intervalle à la fin de l'automne ou au début de l'hiver avant toute chute de neige lorsque les conditions sont favorables à une forte pression de maladies ou s'il y a un historique de maladies. Pour améliorer la suppression de la moisissure grise des neiges, mélanger le **Fongicide PREMIS 200 F** avec 375 mL/100 m^2 de ROVRAL GREEN et appliquez une fois à la fin de l'automne ou au début de l'hiver avant toute chute de neige.
Plaque fusarienne et moisissure rose des neiges (*Microdochium nivale*)	32	21	Appliquer le **Fongicide PREMIS 200 F** à l'automne ou au début de l'hiver pour la **répression** de la plaque fusarienne. Si la maladie persiste, appliquer à nouveau à un intervalle de 21 jours. Pour la **suppression** de la plaque fusarienne, mélangez le **Fongicide PREMIS 200 F** avec 185 mL/100 m^2 de ROVRAL GREEN. Pour la **suppression** de la moisissure rose des neiges, mélangez le **Fongicide PREMIS 200 F** avec 250 mL/100 m^2 of ROVRAL GREEN. Si une forte pression de maladies est attendue au printemps, faites deux applications avant toute chute de neige à 21 jours d'intervalle.
Anthracnose (*Colletotrichum graminicola*)	16 – 32	14 – 21*	Appliquer le **Fongicide PREMIS 200 F** dès l'apparition de l'anthracnose et/ou lorsque les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (mL/100 m²)	Intervalle entre les applications (jours)	Remarques
Plaque brune (*Rhizoctonia solani*)	32	14 – 21*	Appliquer le **Fongicide PREMIS 200 F** dès l'apparition de la plaque brune lorsque les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement aux 14 jours lorsque prévalent les conditions propices à la plaque brune.
Brûlure en plaques (*Sclerotinia homeocarpa*)	16	14 - 21	Appliquer le **Fongicide PREMIS 200 F** dès l'apparition de la brûlure en plaques ou lorsque les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement aux 14 à 21 jours pour maintenir la suppression.
Fil rouge (*Laetisaria fuciformis)*	16 – 32	14 – 28**	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie et que les températures nocturnes sont de 15.6°C à 21.1°C et lors de périodes de fortes pluies. **Lors d'applications préventives où une faible pression de maladie est anticipée,** utiliser la plus faible dose et l'intervalle le plus long. **Dans des conditions d'une pression intense de maladie,** utiliser la dose plus élevée et l'intervalle le plus court.
Rouille (*Puccinia spp*.)	16 – 32	14 – 28**	Appliquer lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. **Lors d'applications préventives où une faible pression de maladie est anticipée,** utiliser la plus faible dose et l'intervalle le plus long. **Dans des conditions d'une pression intense de maladie,** utiliser la dose plus élevée et l'intervalle le plus court.
Emploi supplémentaire sur le gazon **Répression des Algues**	16 – 32	14 – 28**	**Pour la répression des algues, des applications répétées en utilisant le taux plus faible pour les applications préventives. Dans des conditions de pression intense des ravageurs ou de mauvaises conditions météorologiques qui peuvent favoriser la croissance d'algues, utiliser la dose plus élevée.**

Utiliser le **Fongicide PREMIS 200 F** dans le cadre d'un programme prévoyant l'alternance avec des fongicides aux modes d'action différents, afin de réduire le risque de résistance de la maladie.

Trois applications maximum par saison.

*Quand le degré d'infestation est faible, l'intervalle de pulvérisation peut être porté à un maximum de 21 jours.

**Sous une faible pression de maladies, l'intervalle de pulvérisation peut être augmenté

Maladie (Pathogène)	Dose d'emploi (mL/100 m²)	Intervalle entre les applications (jours)	Remarques
jusqu'à un maximum de 28 jours.			

ZONES TAMPONS

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), ainsi que des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens et marins. Les plans d'eau fermés se trouvant sur le terrain de golf (ex., étangs sans entrée ni sortie d'eau) n'ont pas besoin de zones tampons.

Méthode d'application	Zone tampon (mètres)
Pulvérisateur de champ	15
Pulvérisateur de champ avec buses à jet conique	10
Pulvérisateur de champ avec écrans	5

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Pour réduire l'écoulement provenant des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application à des domaines ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou argile.

Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide PREMIS 200 F contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à le Fongicide PREMIS 200 F et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés

chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide PREMIS 200 F ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à le Fongicide PREMIS 200 F chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de BASF ou BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273.

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Fongicide PREMIS 200 F** et continuer l'agitation.

4. Ajouter la quantité appropriée du produit d'association mélangé en réservoir.

5. Verser le reste d'eau tout en continuant d'agiter.

6. S'assurer que le mélange est complet et bien agiter avant chaque application; continuer d'agiter pendant la pulvérisation. La solution de pulvérisation doit être utilisée dès que possible le jour même de sa préparation.

7. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur conformément à la section PRÉCAUTIONS.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **NE PAS** entreposer le **Fongicide PREMIS 200 F** à proximité de denrées.

2. Bien nettoyer l'équipement d'application après chaque emploi.

3. **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation et les sources d'eau potable, ni les habitats aquatiques, en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

4. **NE PAS** appliquer au-delà des limites du terrain.

5. **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

6. **NE PAS** faire plus de 3 applications par saison.

7. Un intervalle minimum de 14 jours est nécessaire entre les applications.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Cause l'irritation des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau.

3. Mettre une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes durant le mélange et le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Durant le mélange et le chargement, mettre des lunettes de protection ou un écran facial en plus de l'ÉPI mentionné plus haut.

4. Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application, le nettoyage et les réparations.

5. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

6. ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

7. **NE PAS** retourner dans la zone traitée avant que les résidus n'aient séché.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine. Conserver le produit dans un endroit qui est hors de la portée des enfants et des animaux, loin de la nourriture, des aliments pour animaux, des engrais et des semences.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.